

APPEL À PROJETS

Cité Éducative BAILLIF/BASSE-TERRE/CAPESTERRE BELLE-EAU

Année scolaire 2022

Les Cités éducatives sont un label d'excellence visant à intensifier les prises en charges éducatives, des enfants et des jeunes, **de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire**. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, des collectivités, associations, habitants. L'ambition de la démarche des Cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus mais de mieux coordonner les dispositifs existants et d'innover pour aller plus loin. L'enjeu est de pouvoir **accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie**.

Labellisée le 28 septembre 2021 la cité éducative Baillif/Basse-Terre/ Capesterre Belle-Eau couvre 23 écoles dans 3 secteurs de collèges (Jean Jaurès, Joseph Pitat et Germain Saint-Ruf). Elle constitue le pilier du volet éducatif du contrat de ville du Grand Sud Caraïbe.

L'appel à projets s'adresse à tout porteur de projets qui souhaite agir dans les orientations du Contrat de ville et du plan de déploiement 2022-2023 de la Cité éducative en l'invitant à se concentrer sur le champ de la prévention des ruptures, avant tout sociales.

Pour répondre à l'appel à projet, vous devez prendre contact en amont avec le Chef de projet Cité éducative.

Objectifs et Modalités de l'appel à projets

L'équipe de pilotage de la Cité Éducative BAILLIF/BASSE-TERRE/CAPESTERRE BELLE-EAU, composée de l'**Éducation Nationale, de la Préfecture et des maires de BAILLIF, BASSE-TERRE et CAPESTERRE BELLE-EAU**, lance un appel à projets pour l'année scolaire 2022/2023 et dans la perspective d'un démarrage **dès avril 2022**.

Les objectifs

Les 3 axes prioritaires retenus pour l'année scolaire 2022/2023 par les co-pilotes de la Cité éducative sont les suivants :

AXE 1 : Conforter le rôle de l'école

Enjeu 1 : Travailler ensemble à la réussite scolaire et éducative de tous les jeunes de la cité éducative

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Renforcer le suivi personnalisé des élèves en amont et sur la durée	Permettre le travail coordonné entre les cycles, avec les divers dispositifs culturels, éducatifs sportifs de prise en charge des jeunes sur les différents temps et l'ensemble du territoire
Encourager l'ambition scolaire	Construire l'accompagnement des élèves sur la persévérance et l'orientation Transmettre l'ambition aux jeunes à travers la culture
Encourager la coopération avec les parents :	Permettre aux parents d'accompagner efficacement la scolarité de leurs enfants par des parcours de réussite adaptés.
Renforcer les alliances éducatives à l'interne et avec les partenaires	Développer des actions de formations communes afin de partager les enjeux et le sens des actions

AXE 2 : Promouvoir la continuité éducative

Enjeu 2 : organiser autour de l'école la continuité éducative, afin de construire un lien continu avec les parents et les autres adultes pouvant contribuer à la réussite dès le plus jeune âge et dans le périscolaire.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Favoriser la socialisation précoce des enfants :	Créer des espaces ludiques
Faciliter l'implication des parents et les conditions d'exercice de la parentalité :	Animer des espaces parents
Développer la prévention santé-hygiène :	Dépistage précoce des troubles de santé ; Renforcement du dispositif petits déjeuners gratuits à l'école ; créer un continuum du parcours de santé inter degré
Favoriser la persévérance scolaire et la lutte contre le décrochage :	Renforcement des programmes de réussite éducative ; Favoriser les initiatives de terrain pour créer des parcours de réussites diversifiés et adaptés aux besoins des publics.
Promouvoir l'éducation artistique et culturelle :	Favoriser l'accès à la culture et à tout forme d'art quel que soit le lieu et le temps de vie Faire découvrir le patrimoine commun immatériel Transmettre l'ambition aux jeunes à travers la culture
Développer la pratique sportive et les activités de bien-être corporel :	Promotion de la création d'associations USEP dans les écoles et de la labellisation "Génération 2024". Susciter des parcours de réussites au travers de la pratique sportive scolaire inter degré ou en club Favoriser la mise en place de stages nautiques (natation , voile , kayak) durant les vacances scolaires.
Mieux diffuser la culture scientifique et technique :	Favoriser l'initiation, et la construction de l'esprit scientifique ; focus sur l'égalité d'accès aux filières techniques et scientifiques filles/garçons, fab labs, éducation aux médias (media lab).
Favoriser la maîtrise de la langue et lutter contre l'illettrisme	Favoriser la mise en place des espaces de lecture

	<p>Encourager une forte acculturation à la littérature et aux contes Susciter le gout des livres chez les jeunes</p>
<p>Développer l'accompagnement personnalisé des jeunes :</p>	<p>Sécuriser les parcours des élèves fragiles par les dispositifs des cordées de la réussite, tutorat, mentorat ; renforcer la construction des compétences à s'orienter dès les premières années de la scolarité secondaire, chez les publics les plus vulnérables ;</p>
<p>Promouvoir les valeurs collectives et la prévention des risques</p>	<p>Promouvoir les valeurs républicaines ; développer chez les jeunes publics les valeurs de coopération, de partenariat, de mutualisation/échanges, valorisation des parcours de réussites personnelles de la jeunesse du territoire.</p>

AXE 3 : Ouvrir le champ des possibles

Enjeu 3 : aider les enfants et les jeunes à trouver, dans leur environnement, les clés de l'émancipation. Les partenaires viseront ici à multiplier les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<p>Faire découvrir les filières de formation et du monde du travail.</p>	<p>Sensibiliser les jeunes au monde de l'entreprise et faciliter la découverte des métiers et des filières d'avenir en lien avec le Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises.</p>
<p>Promouvoir l'ouverture culturelle et citoyenne</p>	<p>Implanter des micro folies Construire le partenariat de la cité éducative avec les structures culturelles du territoire.</p>

Eligibilité des projets

Cet appel à projets s'adresse **aux associations loi 1901, aux bailleurs sociaux, aux établissements publics et autres organismes à but non lucratif**, porteurs d'un projet ayant un impact sur la **réussite éducative des enfants et des jeunes de 0-25 ans résidant dans le périmètre labellisé cité éducative Baillif Basse-Terre/ Capesterre Belle-Eau.**

Leur structure doit :

- Justifier d'une existence de plus d'un an,
- Disposer d'un numéro SIRET,
- Disposer d'un ancrage territorial (être un acteur local du territoire concerné par son projet ou être en partenariat avec des acteurs du territoire),
- Être à jour des bilans des subventions antérieurement perçues,
- Être à jour des obligations légales (absence de dette sociale ou présenter un moratoire conclu avec la CGSS, transmission des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants et des comptes annuels ou d'un rapport du commissaire aux comptes).

Modalités de sélection des projets soumis aux appels à projets

Les projets doivent se décliner sur les 3 villes de la cité éducative, à travers des parcours éducatifs cohérents s'articulant sur les temps de vie des enfants et des jeunes (scolaire, périscolaire et extra-scolaire). Ils ont l'obligation de contribuer à structurer la communauté éducative de la cité éducative et s'inscrire dans l'un des trois axes de la Cité Éducative :

1. Conforter le rôle de l'école ;
2. Promouvoir la continuité pédagogique ;
3. Ouvrir le champ des possibles.

La sélection des projets est établie sur la base des critères suivants, sans hiérarchisation :

- L'impact sur la réussite éducative des enfants de 0 à 25 ans et sur la structuration de la communauté éducative de la cité éducative ;
- La mise en cohérence et les synergies créées avec les PRE et PEDT/PLAN MERCREDI existants au sein des villes de BAILLIF, BASSE-TERRE et CAPESTERRE BELLE-EAU ;
- La mise en cohérence et les synergies créées avec les dispositifs existants. La recherche de

cofinancements est vivement encouragée à hauteur minimale de 20%.

- Les projets multipartites en lien particulier avec les établissements scolaires de la cité éducative BAILLIF / BASSE-TERRE/CAPESTERRE BELLE EAU et se déroulant sera attentivement regardé ;
- Des méthodes de mobilisations du public innovantes ;
- La faisabilité technique et financière du projet.
- La qualité des relations partenariales induites par et pour l'action
- L'implication des enfants et des parents dans le montage du projet.
- Le respect des valeurs de la République, en faveur de l'égalité femme-homme et de la lutte contre les stéréotypes de genre.
- L'inclusion des jeunes les plus vulnérables fera l'objet d'une attention particulière.

Les projets doivent se dérouler **d'avril 2022 à avril 2023**. S'ils ne sont pas terminés, **une prorogation** pourra être accordée jusqu'au 30 Juin 2023 en formulant la demande par écrit avant le 31 mars 2023.

Modalités de candidature

Les candidatures seront transmises par voie numérique **jusqu'au 11 Février 2022** minuit à l'adresse citeeducativesudbasseterre@gmail.com

Le dossier complet doit être accompagné de l'ensemble des pièces et être déposé dans les délais mentionnés.

Liste des pièces à fournir :

- **Dossier CERFA** (cerfa N°12156 *05).
- **Annexe 1** : Liste des pièces à fournir lors du dépôt.
- **Annexe 2** : La fiche de projet type « cité éducative BAILLIF BASSE-TERRE CAPESTERRE BELLE EAU » sous format Word.
- **Annexe 3** : Fiche détaillée du budget prévisionnel du projet

Calendrier des réunions d'information

Des réunions d'information/formation se dérouleront en visioconférence conformément au calendrier ci-après (sous réserve d'éventuelle modification).

DATES	HEURES	LIENS DE CONNEXION
Mercredi 12/1/2021	09h00 – 11h00	THEME : PARENTALITE/ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/85648488772?pwd=eURzUkpPUFNJUnNGSHByZFo0M2pWdz09 ID de réunion : 856 4848 8772 Code secret : 573936
Vendredi 14/01/2022	14h00 – 16h00	THEME : SPORT/SANTE Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/86341430551?pwd=M1lXK0ZwUjdTeTBTOUQ3aEVyYmpOdz09 ID de réunion : 863 4143 0551 Code secret : 462402
Mercredi 19/01/2022	09h00 – 11h00	THEME ARTS ET CULTURE Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/89891215655?pwd=dEppMFRTMmJOCjVXT3pXRGFUUnVxQT09 ID de réunion : 898 9121 5655 Code secret : 121249

Engagement des lauréats

Les associations lauréates s'engagent à faire figurer le logo Cités éducatives sur tous les supports de la communication relatifs à l'action retenue.

Elles s'engagent également à diffuser à leurs membres, aux acteurs associés ainsi qu'aux bénéficiaires de la structure et de l'action, une information sur la démarche « cités éducatives » ainsi que sur le soutien financier apporté par le programme.

Elles s'engagent également à transmettre un bilan CERFA de l'action dans un délai maximum **de 1 mois** suivant la fin de réalisation de l'action et à rendre compte de son déroulement et de l'utilisation de l'aide accordée.

Le bilan devra être transmis par mail à l'adresse: citeeducativesudbasseterre@gmail.com

En cas de non production du bilan, l'organisme bénéficiaire devra reverser la ou les subventions accordées. Une fiche de suivi-bilan spécifique aux actions financées dans le cadre du programme Cités éducatives vous sera transmise au moment de la notification. Elle devra être complétée en prévisionnel (avant le démarrage de l'action) puis en réel (après son parfait achèvement).
Les candidats s'engagent à respecter ce règlement.

Contact ou renseignements

Adresse unique : citeeducativesudbasseterre@gmail.com